Informations de base	
2001/2604(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le pacte de stabilité et de croissance, issue de la réunion informelle du Conseil ECOFIN du 22-23/09/2001 à Liège **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/10/2001	Décision du Parlement	T5-0505/2001	Résumé
04/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2604(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0602/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0603/2001	02/10/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0505/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0156-0220 E	04/10/2001	Résumé

Résolution sur le pacte de stabilité et de croissance, issue de la réunion informelle du Conseil ECOFIN du 22-23/09/2001 à Liège

2001/2604(RSP) - 04/10/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a voté par 253 voix contre 237 et 7 abstentions en faveur d'une résolution commune déposée par le PPE/DE, l'ELDR et l'EDD et par plusieurs membres indépendants pour soutenir le Pacte de stabilité et de croissance. La résolution demande au Conseil de réitérer son engagement

de maintenir le Pacte de stabilité et de croissance sous sa forme présente et de continuer à en appliquer pleinement les principes. La résolution soutient l'objectif de budgets en équilibre en 2002 ou 2004 suivant les États membres et insiste sur le fait qu'il existe dans le Pacte de stabilité et de croissance une flexibilité qui prend en compte les facteurs cycliques tels qu'une baisse de l'activité économique. Il insiste également pour que les gouvernements nationaux ne prennent pas de mesures ayant pour conséquence une distorsion de la situation financière réelle et insiste pour que le Parlement soutienne les programmes de stabilité. Les parlementaires désirent également qu'on parvienne à une définition commune de "l'équilibre budgétaire sous-jacent". Il est demandé aux ministres des finances d'améliorer la gestion de la situation fiscale dans les États membres. La résolution accueille également favorablement les mouvements internationaux visant à réduire les taux d'intérêt et soutient l'adoption de la législation visant à contrôle le blanchiment de l'argent. Elle soutient également l'établissement d'une task-force spéciale destinée à étudier les moyens de réduire le soutien financier au terrorisme. En ce qui concerne le système financier international, la résolution note le succès de la politique du Chili de demander des dépôts qui ne rapportent pas d'intérêt afin de répondre au défi de l'investissement étranger afin d'encourager les investissements à long terme.